



Consumer and
Corporate Affairs Canada

Legal Metrology

Consommation
et Corporations Canada

Métrieologie légale

APPROVAL No. - N° D'APPROBATION

G-202

AUG - 8 1987
AOUT

NOTICE OF APPROVAL

AVIS D'APPROBATION

Issued by statutory authority of the
Director of the Legal Metrology Branch
of Consumer and Corporate Affairs
Canada under application by:

Accordée en vertu du pouvoir statutaire
du directeur de la Métrieologie légale,
Consommation et Corporations Canada, à
la demande de:

Rockwell International of Canada Limited
214 Bayview Drive
Barrie, Ontario
L4M 5N2

for the following meters:

pour les compteurs suivants:

METER TYPE /
TYPE DE COMPTEUR:

MANUFACTURER /
FABRICANT:

Electronic Temperature Correcting
Meter with optional fixed pressure
correction / Correcteur de température
électronique (multiplicateur de
pression fixe facultatif)

Rockwell International of Canada Ltd.
Barrie, Ontario

MODEL DESIGNATIONS /
DÉSIGNATIONS DES MODÈLES:

RATING-CAPACITY-RANGE(S) /
CLASSEMENT-CAPACITÉ-ÉTENDUE(S):

Electrocorrector T, model 1161-T/
Electrocorrector T, modèle 1161-T

Flowing Gas Temperature / Température
d'écoulement du gaz:
-40°C to/à +49°C (-40°F to/à +120°F)

Ambient Operating Temp. Range/Plage de
températures ambiantes de service:
-34°C to/à +60°C (-30°F to/à +140°F)

NOTE: This approval applies only to
meters, the design, composition,
construction and performance of which
are, in every material respect,
identical to that described in the
information submitted; and are typified
by the sample(s) submitted by the
applicant for evaluation for approval
in accordance with sections 13 and 14
of the Electricity and Gas Inspection
Regulations. The following is a
summary of principal features only.

REMARQUE: La présente approbation ne
vise que les compteurs dont la
conception, la composition, la
construction et le rendement sont
identiques, en tout point, à ceux qui
sont décrits dans la documentation
reçue et pour lesquels des échantillons
représentatifs ont été fournis par le
requérant aux fins d'évaluation,
conformément aux articles 13 et 14 du
Règlement sur l'inspection de
l'électricité et du gaz. Ce qui suit est
une brève description de leurs
principales caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

The Rockwell model 1161 Electro-corector T mounts on a compatible instrument drive meter and continuously corrects actual gas volume to standard temperature (i.e. Charles' Law). Corrected and uncorrected registrations are displayed on individual six digit mechanical counters.

A fixed factor pressure multiplier may be programmed into the Electro-corector T by four internally located thumb-wheel switches. Values ranging from 1.000 to 99.99 may be entered. This allows the device to apply a fixed pressure multiplier and can be used in installations where the pressure is controlled at a fixed value, such as P.F.M. installations.

Note: This device is not approved as a supercompressibility correcting meter.

The temperature system utilizes a platinum RTD which has a linear output directly proportional to temperature. The applicable temperature range of the sensor is -40°C to $+49^{\circ}\text{C}$ (-40°F to $+120^{\circ}\text{F}$).

Power is provided by an Alkaline battery pack. A low battery flag is standard and provides warning for replacement. An alternate power supply consisting of a lead acid battery and solar panel is available.

Input from the volumetric meter is provided by a magnetically activated reed switch that provides one pulse per revolution of the meter's output shaft, at a maximum rotational speed of 60 RPM (i.e. 1 Hz maximum).

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Le correcteur de température Electrocorector T de Rockwell, modèle 1161, est destiné à être installé sur un compteur à commande de mesure compatible et corrige continuellement le volume de gaz mesuré en fonction des conditions température normales (c'est-à-dire la loi de Charles). L'enregistrement corrigé et l'enregistrement non-corrigé sont affichés individuellement sur des totalisateurs mécaniques à six chiffres.

Un multiplicateur de pression fixe peut être programmé dans l'appareil à l'aide de quatre interrupteurs à molette installés à l'intérieur du correcteur. Des valeurs comprises entre 1.000 et 99.99 peuvent être introduites. L'appareil peut ainsi appliquer un multiplicateur de pression fixe et être utilisé dans les installations où la pression est maintenue à une valeur fixe, telles que les installations de mesurage par le facteur de pression.

Remarque: Le présent appareil n'est pas approuvé en tant que correcteur de surcompressibilité.

Le bloc de correction de température emploie un thermomètre à résistance électrique présentant une sortie linéaire directement proportionnelle à la température. La plage de températures de service du capteur est comprise entre -40°C et $+49^{\circ}\text{C}$ (-40°F et $+120^{\circ}\text{F}$).

L'alimentation électrique de l'appareil est assurée par une pile alcaline. Un avertisseur de pile faible est fourni et indique quand la pile doit être remplacée. Le correcteur peut également être alimenté par un accumulateur au plomb et un panneau solaire.

Les données d'entrée sont transmises au compteur volumétrique par un contact à lames souples actionné par aimant qui produit une impulsion par révolution de l'arbre de sortie du compteur à une vitesse de rotation maximale de 60 r/min (c.-à-d. 1 Hz au plus).

- 3 -

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the meter type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Electricity and Gas Inspection Act. Accordingly, approval is hereby granted pursuant to subsection 9(4) of the said Act.

The sealing, marking, installation, use and manner of use of meters are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Electricity and Gas Inspection Act. Verification of conformity is required in addition to this approval. Requirements relating to sealing and marking are set forth in specifications established pursuant to section 18 of the Electricity and Gas Inspection Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in specifications established pursuant to section 12 of the said Regulations. Inquiries regarding inspection and verification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement des types de compteurs identifiés ci-dessus ayant fait l'objet d'une évaluation conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz, une approbation est accordée par les présentes en application du paragraphe 9(4) de ladite loi.

Le scellement, le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des compteurs sont soumis à l'inspection conformément aux Règlements et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz. Ils doivent être vérifiés conformes en sus d'être approuvés par les présentes. Les exigences de scellement et de marquage sont définies dans les prescriptions établis en vertu de l'article 18 du Règlement sur l'inspection de l'électricité et du gaz. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans les prescriptions établies en vertu de l'article 12 dudit règlement. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la vérification de conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada.

Chief
Legal Metrology Laboratories


W.R. Virtue

Chef
Laboratoires de Métrologie légale

FILE/Dossier: 06635-R2-41
PROJECT/Projet: AP-GL-85-0023

AUG - 8 1987
AOUT